

# PROCEDURE DE PRESENTATION D'UN DOSSIER PATIENT EN RCP ONCOLOGIE GENERALE

*Centre de Coordination de la Cancérologie (3C – ONCOLOIRE)*  
Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth 108 bis Avenue Albert Raimond 42271 Saint Priest en Jarez



## TABLE DES MATIERES

I. Contexte et objectif de la procédure .....	2
II. Organisation générale des RCP et bonnes pratiques.....	2
1. LE CONSENTEMENT ET LA NECESSITE D'INFORMER LE PATIENT .....	2
2. LES REGLES DE CONFIDENTIALITE ET DE TRANSPARENCE .....	2
3. LES REGLES DE BONNES PRATIQUES QUALITE DES RCP.....	2
4. LA PROMOTION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION .....	3
5. LA DECISION DE LA RCP.....	3
6. LES MODALITES ORGANISATIONNELLES DE LA RCP.....	3
II. Contributeurs à l'élaboration du document (par ordre alphabétique).....	4
III. Décision thérapeutique en cancérologie .....	4
Conditions de discussion d'un dossier en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire .....	4
A) Le dossier ne sera pas discuté en RCP si: .....	4
B) le dossier sera obligatoirement discuté en RCP si:.....	4
IV. Modalités de présentation d'un dossier en RCP d'oncologie générale .....	5
Annexe 1 : Références .....	5
Annexe 2 : Contacts .....	6
Au niveau du 3C-Oncoire .....	6
Au niveau des coordonnateurs de la RCP .....	6
Annexe 3 : fiche RCP oncologie generale.....	7
Annexe 4 : Fiche de présence RCP oncologie generale.....	8

## I. CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA PROCEDURE

La présente procédure a été rédigée dans l'objectif d'harmoniser la RCP.

Définition : La réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) de cancérologie est une réunion de praticiens de disciplines différentes dont l'objectif est d'émettre des propositions diagnostiques ou thérapeutiques pour la prise en charge des patients atteints de cancer. Les propositions doivent être personnalisées, en s'appuyant sur des référentiels de bonnes pratiques, tout en préservant la responsabilité individuelle des thérapeutes en charge des patients et le libre choix du patient.

## II. ORGANISATION GENERALE DES RCP ET BONNES PRATIQUES

### 1. LE CONSENTEMENT ET LA NECESSITE D'INFORMER LE PATIENT

Avant l'inscription du dossier patient en RCP, le médecin référent **informe le patient** de la présentation de son dossier médical en RCP ; il s'assure de son consentement et s'engage à respecter le libre choix du patient.

Après la RCP, le médecin référent informe le patient de la décision collégiale.

### 2. LES REGLES DE CONFIDENTIALITE ET DE TRANSPARENCE

Les participants à la RCP s'engagent à respecter le secret médical lors des présentations et/ou enregistrement des dossiers. Les discussions se conforment aux règles du secret médical partagé entre les professionnels du cercle de soins.

Les propositions émises par la RCP concernant la prise en charge du patient sont communiquées au médecin traitant et aux autres correspondants par le biais d'un compte rendu de RCP tracé sur la fiche RCP dans SISRA.

**Le médecin demandeur, présent ou non, est responsable de la qualité du dossier présenté à la RCP et de l'application ou non de la proposition.**

### 3. LES REGLES DE BONNES PRATIQUES QUALITE DES RCP

Les médecins s'assurent que le **quorum soit respecté** avant le début de la RCP.

Les médecins participants **s'appuient sur des recommandations** nationales (INCA/HAS, sociétés savantes), internationales ou des référentiels régionaux (Réseau Régional). En cas de décision hors référentiel, celle-ci est tracée lors de la RCP.

Les dossiers de patients sont discutés en recherchant le meilleur rapport bénéfice/risque en termes de stratégie diagnostique et thérapeutique.

Les participants à la RCP s'assurent de l'adéquation du plateau technique à la proposition de prise en charge.

#### 4. LA PROMOTION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Les participants à la RCP s'engagent, selon les mesures du Plan Cancer et dans le respect des droits du patient, à **favoriser l'accès à la recherche et à l'innovation thérapeutique** en menant une politique active d'inclusion des patients dans les essais cliniques.

#### 5. LA DECISION DE LA RCP

Au cours des RCP, les dossiers des patients sont discutés de façon collégiale. La décision prise est tracée dans la fiche RCP validée, puis est soumise et expliquée au patient dans un programme personnalisé de soin (PPS). La traçabilité systématique de toutes les décisions doit être réalisée même dans les cas de surveillance simple.

La décision de la RCP comporte la date, la proposition thérapeutique ainsi que les noms et qualifications des participants. Si le traitement effectivement délivré diffère de la proposition de la RCP, les raisons doivent être argumentées par le médecin référent du patient (médecin demandeur) et inscrites dans le dossier du patient. Conformément à la circulaire du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie, « lorsque le praticien propose au patient de ne pas appliquer l'avis de la RCP mais de recourir à un autre traitement, il doit pouvoir le justifier et il est nécessaire de le mentionner dans le dossier ».

#### 6. LES MODALITES ORGANISATIONNELLES DE LA RCP

La RCP Oncologie Générale a lieu les jeudis de 12h45 à 14h dans la salle Dombes du centre Hygée de l'ICLN.

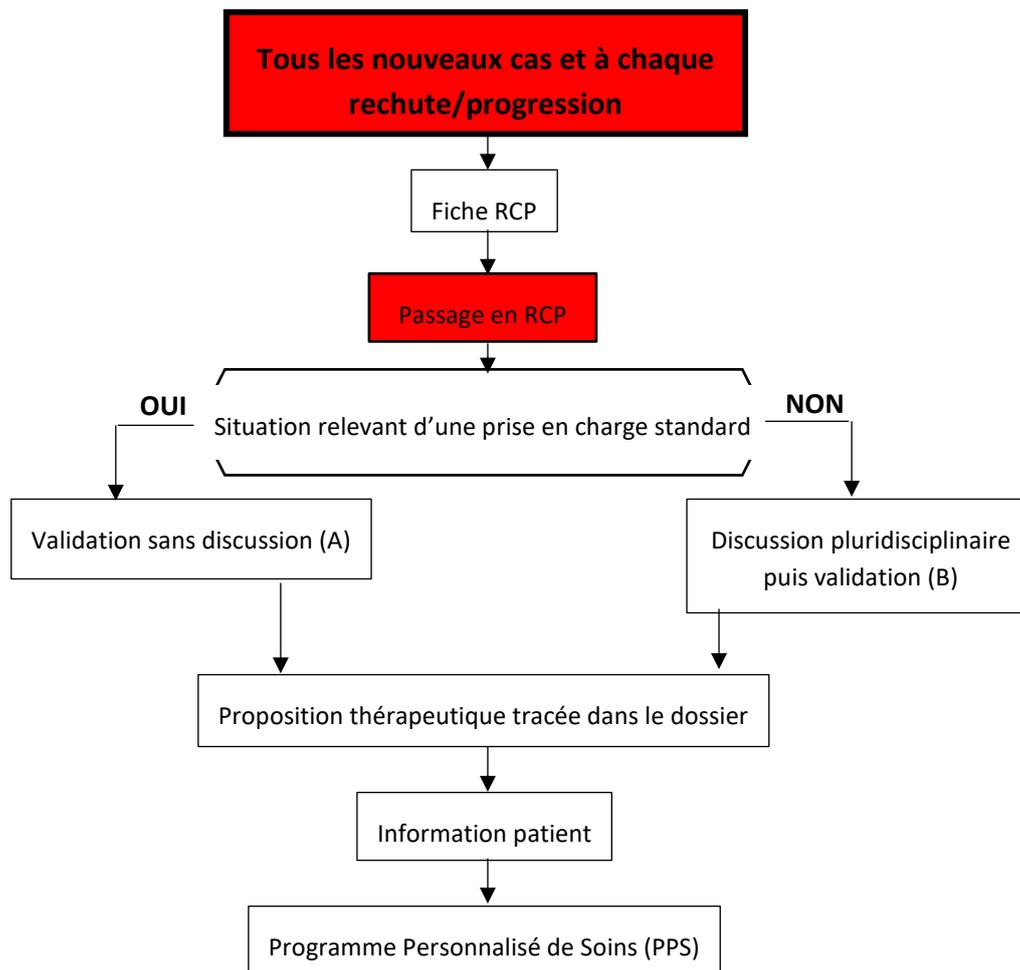
Elle comprend un coordonnateur médical : Dr Olivier COLLARD, Oncologue à l'ICLN.

Le **quorum** pour cette RCP a été préétabli par le coordonnateur médical. Il est composé **de trois oncologues médicaux à minima et d'un radiothérapeute si discussion de radiothérapie**. Sans la présence de ce quorum à la RCP les dossiers ne peuvent pas être discutés.

## II. CONTRIBUTEURS A L'ELABORATION DU DOCUMENT (PAR ORDRE ALPHABETIQUE)

- Dr Olivier COLLARD, Oncologue à l'ICLN
- Mme Amandine Mondière, assistante qualité du réseau 3C-Oncoleire

## III. DECISION THERAPEUTIQUE EN CANCEROLOGIE



### CONDITIONS DE DISCUSSION D'UN DOSSIER EN REUNION DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

#### A) LE DOSSIER NE SERA PAS DISCUTE EN RCP SI:

- La prise en charge du patient se réfère à une procédure standard figurant dans le référentiel régional de pratiques validé, et à jour.
- Le dossier du patient présente une situation clinique référencée par le Réseau Régional comme ne devant pas relever d'une discussion en RCP,
- Refus du patient.

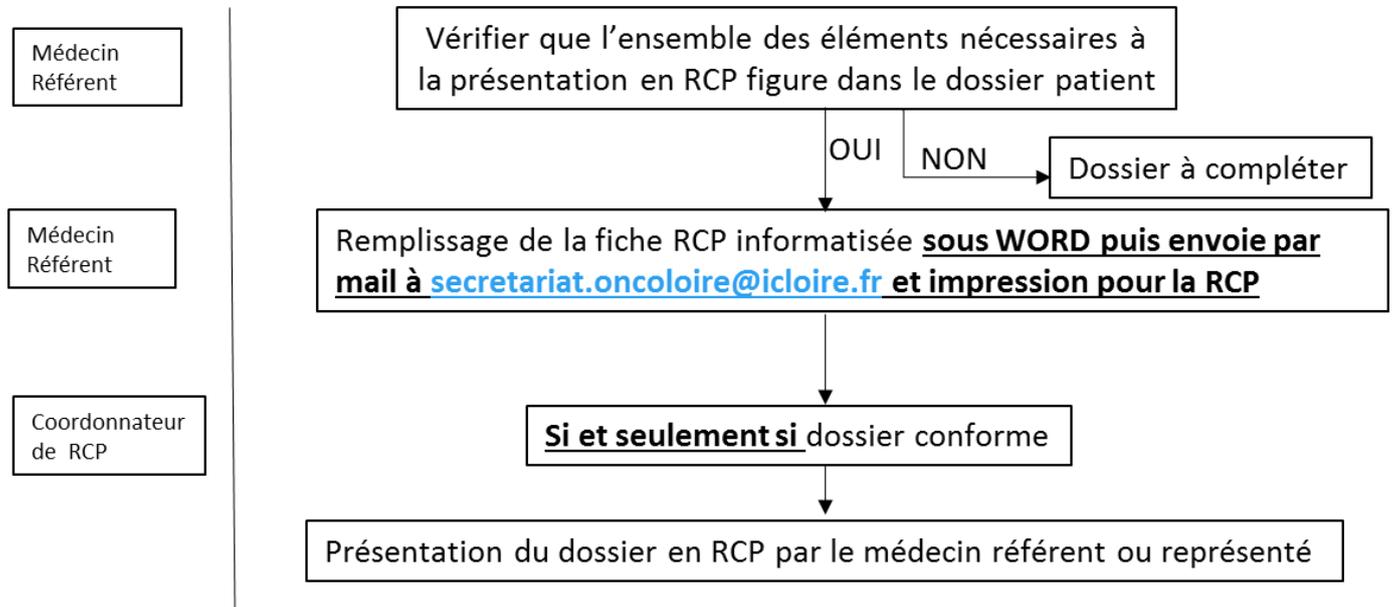
**Même si le dossier n'est pas discuté, une fiche RCP sera renseignée puis enregistrée dans le DCC par le secrétariat de RCP. Les raisons de l'absence de discussion seront notifiées sur la fiche.**

#### B) LE DOSSIER SERA OBLIGATOIREMENT DISCUTE EN RCP SI:

- Le référentiel correspondant à la situation clinique propose des options de prise en charge à discuter en RCP,
- Le dossier ne se réfère pas à un référentiel validé et actualisé,

- Un changement significatif d'orientation thérapeutique s'impose, en fonction des résultats d'un traitement ou de l'obtention de nouvelles informations diagnostiques ou pronostiques,
- Une situation d'urgence (chirurgie, radiologie interventionnelle à visée diagnostique) amène à discuter du dossier après l'intervention.

#### IV. MODALITES DE PRESENTATION D'UN DOSSIER EN RCP D'ONCOLOGIE GENERALE



Ainsi, **uniquement les fiches remplies informatiquement** seront acceptées lors des RCP par le coordonnateur de la RCP d'Oncologie Générale (Dr Olivier COLLARD). Toute **fiche non complétée informatiquement** au moment de la RCP sera **reportée** à la prochaine RCP.

Les avantages d'une fiche informatisée :

- Pour vous :
  - Cette fiche sera **facile et rapide** à remplir (copier et coller des consultations possibles) => **gain de temps**
  - Moins de risques d'erreur sur la fiche à cause d'une mauvaise retranscription de votre écriture manuelle => **responsabilité engagée moins importante**
- Pour les secrétaires d'Oncoloire :
  - **Gain de temps** (pas de perte de temps à essayer de retranscrire les écritures manuelles parfois illisibles, ...) et ainsi des fiches validées plus rapidement donc disponibles pour le patient plus rapidement
- Pour cette RCP, tous les dossiers seront **notifiés** comme **conforme à un référentiel** de façon tacite. Si ce n'est pas le cas, l'information devra être mise dans la proposition de la RCP.
- Lors de cette RCP, des propositions d'indications de chirurgie ou de radiothérapie peuvent avoir lieu mais elles devront être validées dans la RCP d'organe correspondante.

## • ANNEXE 1 : REFERENCES

- Charte qualité Réunions de concertation pluridisciplinaire en cancérologie (RCP) de la région Rhône-Alpes version validée du 27/11/2009
- Plan Cancer 2003-2007/Plan cancer 2009-2013/Plan cancer 2014-2019
- Annexe 2 de la circulaire du 22 février 2005 qui définit les principes généraux et les modalités de fonctionnement des RCP

## ANNEXE 2 : CONTACTS

### AU NIVEAU DU 3C-ONCOLOIRE

- Secrétaires du 3C joignable via la boîte mail : [secretariat.oncoire@icloire.fr](mailto:secretariat.oncoire@icloire.fr)
  - o Angélique GIROUARD : 04 77 91 74 65 / [angelique.girouard@icloire.fr](mailto:angelique.girouard@icloire.fr)
  - o Stéphanie MAZENOD : 04 77 91 74 66 / [stephanie.mazenod@icloire.fr](mailto:stephanie.mazenod@icloire.fr)
  - o Elodie BACHELARD : 04 77 91 68 84 / [elodie.bachelard@icloire.fr](mailto:elodie.bachelard@icloire.fr)
- Assistante qualité :
  - o Amandine MONDIERE : 04 77 91 74 13 / [amandine.mondiere@icloire.fr](mailto:amandine.mondiere@icloire.fr)

### AU NIVEAU DES COORDONNATEURS DE LA RCP

- Dr COLLARD Olivier : 04 77 91 70 34 / [olivier.collard@icloire.fr](mailto:olivier.collard@icloire.fr)

**RCP Oncologie générale**

(Les items avec astérisques sont impératifs – demandés par l'INCa)

\*Nom :\*  \*Nom de jeune fille :\*  \*Prénom :\*   
 \*sexe : M F \* \*Date de naissance :\*  \*Lieu de naissance :\*   
 \*MEDECIN TRAITANT\* (Nom, Localité) :   
 \*Autres correspondants :\*

\*Médecin référent\* :  \*Date RCP\* :   
 \*Cas discuté\* : oui non (si non = validé sans discussion = cas standard)  
 \*Cas enregistré\* : oui non  
 \*Motif de la RCP\* : Avis diagnostique Surveillance après traitement Décision de traitement  
Ajustement thérapeutique  
Autre motif (à préciser) :

**\*Antécédents et comorbidités\***

\*Date de diagnostic\* :   
 \*1<sup>er</sup> traitement\* : oui non \*Rechute\* : oui non

**\*Localisation primitive (code CIM10) :\* :**

\*Classification TNM (selon TNM 8<sup>ème</sup> édition AJCC) :\*  
 cT  N  M  pT  N  M  Stade :

\*Anatomo-pathologie :\* Date :   
 Résultat :

**Biologie moléculaire (si applicable) :****Histoire actuelle et traitements déjà réalisés :**

\*PS (code OMS) =\* 0 1 2 3 4

\*Score G8 (si âge ≥ 70 ans) :\* oui non Résultat  Evaluation onco-gériatrique proposée : oui non

**\*Question posée :\* :****\*Proposition de la RCP :\* :**

\*Proposition Inclusion Essai :\* oui non Nom de l'essai :

RCP « Oncologie générale » DU ...../...../.....

Coordonnateur séance :

Quorum validé :  Oncologue  Oncologue  Oncologue  Radiothérapeute si discussion de radiothérapie=> La RCP d'aujourd'hui peut avoir lieu sinon tous les dossiers doivent être présentés lors de la prochaine RCP

Référentiels Utilisés validés et à jour : Ceux des différentes RCP dont la pathologie s'y réfère

PARTICIPANTS	QUALITE	INSTITUTION	NOMBRE DE DOSSIERS	SIGNATURE
Dr Collard Olivier	Oncologue médical	ICLN		
Dr Bacha Naila	Oncologue médical	ICLN		
Dr Delavigerie Blandine	Oncogériatre	ICLN		
Dr Dridi Manel	Oncologue médical	ICLN		
Dr Favier Emilie	Oncogériatre	ICLN		
Dr Fouilloux Antoine	Oncologue médical	ICLN		
Pr Fournel Pierre	Oncologue médical	ICLN		
Dr Greve Emilie	Gastro-entérologue	ICLN		
Dr Guillot Aline	Oncologue médical	ICLN		
Dr Ibanez Pascale	Gastro-entérologue	ICLN		
Dr Jacquin Jean-Philippe	Oncologue médical	ICLN		
Dr Mery Benoite	Oncologue médical	ICLN		
Dr Muron Thierry	Oncologue médical	ICLN-HPL		
Dr Rivoirard Romain	Oncologue médical	ICLN		
Dr Saban-Roche Lea	Oncologue médical	ICLN		
Dr Vassal Cécile	Oncologue médical	ICLN		
<b>INTERNE</b>				